

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE SIX JUILLET (06/07/2023)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 juin, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS : 24**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES : 8**

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), **Adjoint**,  
Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), Mme Marie CAVALIE (représentée par Monsieur Jean-Claude LORENZO), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIT ABSENT : 1**

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

## **PERSONNEL**

03 – 06 juillet 2023

### ***3. Délibération portant modification et approbation du tableau des effectifs***

Rapporteur : Monsieur PORTES.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 311-1 et L. 332-12 ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

**Considérant** qu'il convient de poursuivre la réorganisation de la collectivité, d'améliorer en partie son organisation générale, en créant des emplois permanents à temps complet et non complet ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire au tableau des effectifs l'emploi comme suit :

Nombre d'emplois	Grades	Temps de travail Hebdomadaire	Date d'effet
1	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	01/09/2023

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ACCEPTE** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la commune aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour copie conforme  
Moissac, le 11 juillet 2023



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :